

je suis sans papier et j'ai un bébé avec une française

Par yasir, le 27/09/2010 à 18:08

Bonjour, cette question pour tout les mambre qui connait le droit des etrangers, je suis rentré en france en tant que conjoint de francaise et au bout de quelque mois on s'est séparé, j'ai rencontré une autre femme francaise sa fais 3 ans. et de cette relation est née mon bébé. j'avait obtenu ma carte de sejour (05/2007 JUSKA 05/2008) en tant qu'epouse et la prefecture me la retiré a cause de la fin de la vie commune avec ma femme.

je veut faire une demande en tant que parent d'enfant français, mais je suis toujours en instance de divorce avec ma femme.

ma question est ce que je peux avoir mes papier ou pas? merci a vous.